

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil dix-huit, le 31 mai à 18h00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en la Maison de l'Intercommunalité, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

Étaient présents : Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs, Jacques ALEXANDRE, Denis BANDELIER, Martine BENJAMAA, Josette BESSE, Jacques BOUQUENEUR, Jean-Claude BOUROUH, Claude BRUCKERT, Roland DAMOTTE, Jacques DEAS, Monique DINET, Patrice DUMORTIER, Jean-Jacques DUPREZ, Daniel FRERY, André HELLE, Jean-Louis HOTTLET, Fatima KHELIFI, Jean LOCATELLI, Marie-Lise LHOMET, Bernard LIAIS, Emmanuelle MARLIN, Robert NATALE, Jean RACINE, Bernard TENAILLON, Jean-Claude TOURNIER, Dominique TRELA, Pierre VALLAT, Bernard VIATTE **membres titulaires et membres suppléants** Chantal MENIGOT et Myriam PISANO.

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs, Laurent BROCHET, Anissa BRIKH, Christine DEL PIE, Gérard FESSELET, Joseph FLEURY, Sophie GUYON, Thierry MARCJAN, Didier MATHIEU, Pierre OSER, Cédric PERRIN, Frédéric ROUSSE, Roger SCHERRER, Claude SCHWANDER.

Avaient donné pouvoir : Mesdames et Messieurs Anissa BRIKH à Christian RAYOT, Christine DEL PIE à Jean-Claude TOURNIER, Joseph FLEURY à Chantal MENIGOT, Sophie GUYON à Jean LOCATELLI, Thierry MARCJAN à Myriam PISANO, Pierre OSER à André HELLE, Cédric PERRIN à Marie-Lise LHOMET, Frédéric ROUSSE à Josette BESSE et Roger SCHERRER à Robert NATALE.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Le 14 mai	Le 14 mai	En exercice	41
		Présents	30
		Votants	37

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents Josette BESSE est désignée.

2018-04-24 Budget Pôle touristique de Brebotte-Décision Modificative n°1 *Rapporteur : Denis BANDELIER*

Réajustement de crédits

Une avance relative à l'étude de faisabilité pour la construction de gîte et réhabilitation du café de Brebotte a été comptabilisée en 2017 avec une tva or ce type de dépense est non assujetti à tva. Il convient donc de réajuster le budget afin de permettre la régularisation de cette écriture comme suit :

Investissement : Recette : chap 23 : Compte 238 :
 Investissement : Dépenses : chap 23 : Compte 238 :

+ 9 000.00 €
 + 9 000.00 €

Le Conseil Communautaire après en avoir débattu à l'unanimité des membres présents, décide :

- d'approuver la décision modificative n°1 du Budget pôle touristique de BREBOTTE selon le tableau ci-dessous

90053 Code INSEE	Communauté de Communes du Sud Territoire Pôle touristique Brebotte(60002)	DM n°1 2018
---------------------	--	-------------



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Communautaire
 Régularisation compte 238 2017 avance sans TVA

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-238 : Avances et acomptes versés sur commandes d'immos corporelles	0,00 €	9 000,00 €	0,00 €	0,00 €
R-238 : Avances et acomptes versés sur commandes d'immos corporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	9 000,00 €
TOTAL 23 : Immobilisations en cours	0,00 €	9 000,00 €	0,00 €	9 000,00 €
Total INVESTISSEMENT	0,00 €	9 000,00 €	0,00 €	9 000,00 €
Total Général		9 000,00 €		9 000,00 €

Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.

Et publication ou notification le 07 JUIN 2018

Le Président,

Le Président
Christian RAYOT



Le Président,

Le Président
Christian RAYOT
